DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-243

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur COURTY Ludovic, Président de la fanfare de Molinghem Isbergues, domicilié à Isbergues – 22 rue de l'église de Berguette, qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'une buvette des 1er et 3ème groupes au complexe Edmond Mille à l'occasion d'un bal :

- Du jeudi 13 juillet 2023 à 19 heures au vendredi 14 juillet 2023 à 2 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture d'une buvette temporaire des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur COURTY Ludovic, Président de la fanfare de Molinghem Isbergues est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes du jeudi 13 juillet 2023 à 19 heures au vendredi 14 juillet 2023 à 2 heures à l'occasion d'un bal qui se déroulera au complexe Edmond Mille.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le six juillet deux mil vingt-trois.

Le Maire,

MAIRIE DE ISBERGUES 62330